RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

2PA
Z.I. DES TOUCHES, 140 BOULEVARD LEON BOLLEE,
53000 LAVAL
532941804

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EURL 2PA

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse des comptes de votre société au 30 juin 2026.

- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2026 nous serviront de base pour notre analyse.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Prise de connaissance :

La société EURL 2PA est une entreprise de commerce de systèmes liés aux traitement, filtration et économie de l'eau et de prestation de nettoyage et de désinfection d'installations d'eau potable à 53000 LAVAL. L'entreprise est détenue à 100% par l'EURL JSR, dont Monsieur Antoine POTTIER est gérant et associé unique. Il en assure la direction de l'EURL 2PA en tant que gérant non associé. L'opération envisagée consiste à transformer la société EURL 2PA en une société par actions simplifiée.

Nous n'avons pas constaté d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant altérer notre vision des comptes.

Revue du bilan

- Le total du bilan s'élève à 3 076 K€ contre 2 769 K€ l'exercice précédent.

- Les immobilisations incorporelles passent de 28 K€ à 17 K€.

- Les immobilisations corporelles ont augmenté de 14%, passant de 762 K€ à 872 K€.

- Les immobilisations financières ont également augmenté, passant de 65 K€ à 82 K€. Elles correspondent principalement aux placements dans le fonds d'investissement ALTAROC.

- Les créances clients et comptes rattachés ont peu évolué, passant de 1 088 K€ à 1 054 K€, soit une baisse de 3%.

- Les valeurs disponibles s'élèvent à 885 K€ contre 687 K€ en N-1, soit une augmentation de 29%.

- Les capitaux propres (hors résultat) sont de 854 K€, contre 772 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 11%. Une distribution de dividendes de 429 K€ a été effectuée le 30/09/2026, correspondant au résultat de l'année 30/06/2026.

- Les emprunts et dettes financières passent de 671 K€ à 815 K€, soit une augmentation de 23%.

- Les dettes fournisseurs ont augmenté de 22%, passant de 227 K€ à 279 K€.

- Les dettes fiscales s'élèvent à 552 K€ contre 534 K€ à l'ouverture de l'exercice, soit une augmentation de 3%.

- Les autres dettes sont de 132 K€ contre 169 K€ l'année précédente, soit une baisse de 22%.

Nos vérifications n'ont pas révélé d'éléments d'actifs ayant une valeur inférieure aux valeurs comptabilisées.

Revue du compte de résultat

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 20%, passant de 3 886 K€ à 4 657 K€.

- Le chiffre d'affaires s'élève à 4 630 K€ contre 3 800 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 22%.

- Les charges d'exploitation passent de 3 336 K€ à 4 013 K€, soit une variation de +20%.

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 1 816 K€ contre 1 422 K€ l'année précédente, soit une augmentation de 28%.

- Les salaires et traitements ont aussi augmenté de 14%, passant de 1 247 K€ à 1 421 K€.

- Les charges sociales passent de 358 K€ à 411 K€, soit une augmentation de 15%.

- Le résultat d'exploitation est de 644 K€, soit une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente.

- Les charges financières ont augmenté de 14%, passant de 26 K€ à 30 K€.
- Le résultat courant est alors de 619 K€, contre 528 K€ l'exercice précédent.
- La participation des salariés (abondement PEE/PERCO) a augmenté de 22% sur l'exercice, passant de 43 K€ à 53 K€.

- L'impôt sur les bénéfices passe de 115 K€ à 141 K€, soit une augmentation de 22%.
- Le résultat net comptable de l'exercice s'élève alors à 429 K€ contre 382 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 12%.

Notre revue des comptes de la société n'a pas révélé de variations susceptibles de menacer l'équilibre financier de la société.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier à signaler.

Fait à Nantes,

Noël THIBAUDEAU
Commissaire aux Comptes

[redacted]